DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES GROUPE
2, place aux Etoiles - CS 70001 - 93633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Messieurs Thomas CAVEL et Pascal COUTURIER
Messieurs le Secrétaires Généraux
Fédération des Cheminots CFDT
5, rue Pleyel
93200 SAINT-DENIS

La Plaine Saint-Denis, le 16 octobre 2026

DIR n°2026/45

Objet : **Cadre social des filiales fret et voyageurs**

Messieurs les Secrétaires généraux,

Par votre courrier du 7 septembre 2026, vous appelez l'attention du Président-directeur général du Groupe SNCF, Jean CASTEX, sur les conséquences de la non-validation de trois des quatre textes ouverts à la signature à la suite de la table ronde du 23 juin dernier, relatifs au cadre social des filiales fret et voyageurs ; il m'a chargé de vous répondre.

Je tiens tout d'abord à souligner la contribution de la CFDT Cheminots aux travaux engagés dans ce cadre, ainsi que sa décision de signer l'ensemble des textes soumis aux organisations syndicales.

À l'issue de cette séquence, l'avenant prorogeant jusqu'au 31 décembre 2027 l'accord collectif relatif à l'unité sociale et à l'évolution du dialogue social a pu entrer en vigueur. En revanche, l'accord relatif à la continuité des droits et à l'organisation de la négociation collective ainsi que les avenants concernant le compte épargne-temps et le plan d'épargne Groupe n'ont pas recueilli le niveau de signature nécessaire à leur validité.

Je mesure les interrogations que cette situation peut susciter pour les salariés déjà transférés, ou susceptibles de l'être, dans le cadre de la création des sociétés dédiées. La transformation du Groupe et l'ouverture à la concurrence doivent s'accompagner d'un dialogue social exigeant et d'une information suffisamment anticipée sur les garanties applicables aux salariés concernés.

Continuité des droits et accords de transition
Compte tenu de cette séquence qui n'a pas permis d'aboutir à des accords au niveau du groupe, le dialogue sur le cadre social de chaque société dédiée s'ouvre maintenant en local. Les éventuelles prorogations d'accord tiendront notamment compte des sujets inscrits à l'agenda social groupe puisque certains accords groupe intègreront les sociétés dédiées dans le champ d'application.

Socle social commun et agenda social

Je partage l'objectif de préserver, au sein du Groupe SNCF, un socle social garantissant la cohésion entre les sociétés et la continuité des parcours professionnels.

Nous souhaitons donc maintenir les engagements sur ce thème que nous avions inscrits dans le projet d'accord.

Je vous confirme ainsi que les négociations que nous souhaitons engager dans les prochaines semaines sur l'égalité professionnelle et la mixité et sur le logement ont vocation à s'appliquer aux salariés des sociétés dédiées, comme nous l'avons indiqué dans le courrier relatif à l'agenda social.

Compte épargne-temps et plan d'épargne Groupe

Vous demandez la réouverture de négociations relatives au compte épargne-temps, notamment pour Hexafret, Technis et les sociétés dédiées de SNCF Voyageurs, ainsi qu'au plan d'épargne Groupe.

Nous sommes conscients des attentes des salariés et vous confirmons notre souhait de construire ces dispositifs dans la négociation et reviendrons vers les organisations syndicales au niveau adapté. Il nous semble en effet que la négociation d'un CET peut être engagé dans chaque société, en veillant à garder des « communs » compatibles avec la continuité des contrats de travail et les parcours au sein du groupe.

Le PEG mérite sans doute d'être travaillé dans un ensemble plus large notamment pour éviter des frais de gestion trop important.

Accompagnement des salariés concernés par les appels d'offres

L'accompagnement des salariés concernés par les appels d'offres des autorités organisatrices de mobilité demeure une priorité conformément aux engagements figurant dans le projet d'accord tel qu'il avait été soumis à la signature des organisations syndicales.

ASC

Le sujet des ASC sera lui traité dans un second temps.

Je sais la CFDT attachée à un dialogue social constructif, je vous assure de mon engagement à poursuivre les échanges et à mener des négociations nécessaires dans l'intérêt partagé des salariés et de nos sociétés.

Je souhaite néanmoins que les échanges puissent se poursuivre dans un cadre structuré et selon un calendrier permettant de traiter en priorité les situations les plus directement susceptibles d'affecter les droits ou les projets professionnels des salariés.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Secrétaires généraux, l'expression de mes salutations distinguées.

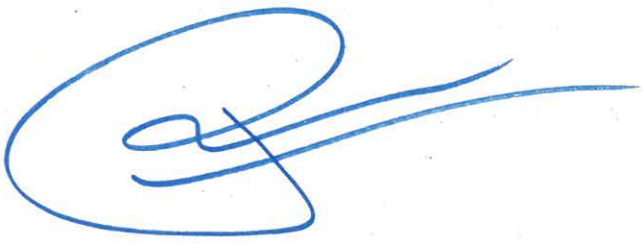

Philippe BRU
Directeur des Ressources Humaines Groupe